



## APPEL A EXPRESSION D'INTERET

<b>Titre</b>	<b>Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens</b>
<b>Lot(s)</b>	<b>Lot 1 :</b> Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens, en santé humaine et santé animale <b>Lot 2 :</b> Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens, en santé végétale <b>Lot 3 :</b> Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens, en santé environnementale.
<b>Référence interne</b>	SRR-NA/CFEOI2023/1
<b>Type de contrat</b>	Contrat de consultance
<b>Localisation</b>	Maroc
<b>Date de commencement</b>	A compter de la date de signature du contrat
<b>Jours travaillés estimés</b>	55 jours Lot 1: 25 jours Lot 2: 15 jours Lot 3: 15 jours
<b>Date de publication de l'appel</b>	23 janvier 2023
<b>Date limite de remise des offres</b>	7 février 2023 à 12 :00 (Tunis heure locale)



## 1. CONTEXTE

### 1.1 ANTECEDENTS

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) dont la dénomination statutaire est « Office international des épizooties », a été créée le 25 janvier 1924. Son siège est basé à Paris. Elle compte 182 Membres et est présente sur tous les continents à travers 13 Représentations ou Bureaux au total.

L'OMSA est une organisation intergouvernementale soumise au droit public international. Elle est chargée d'améliorer la santé animale dans le monde. Les normes qu'elle élabore pour le commerce des animaux vivants et des produits d'origine animale sont reconnues par l'Organisation mondiale du commerce comme règles sanitaires internationales de référence ([Accueil - OMSA – Organisation de la Santé Mondiale Animale \(woah.org\)](#)).

L'OMSA a pour mission de :

- Garantir la transparence de la situation des maladies animales dans le monde,
- Collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire,
- Apporter son expertise et stimuler la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales,
- Garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits dans le cadre du mandat confié à l'OMSA à travers l'accord SPS de l'OMC,
- Promouvoir le cadre juridique et les ressources des services vétérinaires,
- Mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir le bien-être animal en utilisant une approche scientifique.

Le siège de l'OMSA est situé à Paris. L'OMSA compte 182 membres et dispose de 13 représentations régionales et sous-régionales.

### 1.2 OBJET

La résistance aux antibiotiques atteint désormais des niveaux dangereusement élevés dans toutes les régions du monde. De nouveaux mécanismes de résistance apparaissent et se propagent dans le monde entier, compromettant notre capacité à traiter les maladies infectieuses courantes. Pour un nombre croissant d'infections, comme la pneumonie, la tuberculose, la septicémie, la gonorrhée et les maladies d'origine alimentaire, le traitement devient plus difficile, voire impossible parfois, du fait de la perte d'efficacité des antibiotiques. L'approche One Health a pris de l'essor en tant que solution clé pour le contrôle de la RAM et la question de la mesure de son efficacité s'est rapidement posée.

Depuis la déclaration politique de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens en septembre 2016, le Maroc a entamé le processus d'élaboration du Plan Stratégique National de Prévention et de Contrôle de la Résistance aux antimicrobiens, selon l'approche « One Health ». Cette dynamique a été consolidée en 2019 avec le Lancement du Projet « Fonds fiduciaire multipartenaire pour la Lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens » « MPTF -AMR » dans le cadre de la Tripartite (OMSA, FAO et OMS).

Le Maroc bénéficie de ce programme AMR-MPTF à travers un projet qui soutient « l'Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche multisectorielle entre les départements des ministères de l'agriculture, de la santé et de l'environnement.

La surveillance de la résistance aux antibiotiques est un élément crucial dans l'élaboration des mesures de lutte. Pour une meilleure priorisation des actions de lutte contre la RAM, cette surveillance doit être intégrée avec des objectifs clairs et pertinents. Elle doit prendre appui sur des tests de laboratoires standardisés, sur une expertise scientifique et technologique, sur un système d'information et une collecte de données standardisée et de qualité ainsi que sur une diffusion en temps opportun des résultats de surveillance auprès des utilisateurs.



## 2. DEVOIRS ET RESPONSABILITES

### 2.1 ALLOTISSEMENT DU MARCHE

Le marché est alloti, il comprend 3 différents lots.

<b>Lot 1</b>	Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens, en santé humaine et santé animale
<b>Lot 2</b>	Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens, en santé végétale
<b>Lot 3</b>	Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens, en santé environnementale

Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour ou un seul ou plusieurs lots. En cas de soumission à deux ou plusieurs lots différents les soumissionnaires devront transmettre **une offre séparée par lot**. En effet l'analyse de l'offre portant sur un lot sera totalement décorrélée de celle des autres lots.

### 2.2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET ETENDUE DE LA PRESTATION

Objectifs communs à l'ensemble des lots

Les soumissionnaires sélectionnés devront :

1. Proposer un outil d'évaluation des systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens existants dans son secteur d'évaluation (selon le lot), conformément aux référentiels d'analyse des risques notamment ceux de l'OMS-FAO-Codex Alimentarius, et tenant compte de l'aspect intégration ;
2. Analyser les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens existants dans son secteur d'évaluation (selon le lot), y compris l'aspect intégration, examiner la qualité des données, analyser les capacités techniques actuelles, identifier les lacunes et proposer les alternatives (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) ;
3. Identifier des pistes d'amélioration de la conception du système national intégré de surveillance de la RAM en : santé humaine, santé animale, santé végétale et santé environnementale (selon le lot concerné) ;
4. Identifier un modèle de système national de surveillance de la RAM pour son secteur d'évaluation (selon le lot concerné) (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) ;
5. Identifier, en collaboration avec les collègues des autres lots, un modèle de système national intégré de surveillance de la RAM pour tous les secteurs mentionnés (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) ;
6. Proposer un protocole de surveillance de la RAM pour son secteur d'évaluation (selon le lot concerné), répondant au modèle proposé et validé par l'équipe projet ;
7. Proposer, en collaboration avec les collègues des autres lots, un protocole intégré de surveillance de la RAM pour tous les secteurs mentionnés, répondant au modèle proposé et validé par l'équipe projet ;
8. Animer ou participer (selon le lot concerné) à deux ateliers de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance intégrée : la première portant sur la santé humaine et la santé animale, le deuxième portant sur la santé végétale et la santé environnementale ;



9. Proposer les fonctionnalités clés pour un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM ;

## 2.3 RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

### 2.3.1 Résultats attendus et livrables du lot 1.

Les résultats attendus et livrables dans le cadre de l'exécution du lot 1 sont les suivantes :

1. Une note sur la méthodologie d'évaluation comprenant le référentiel et le protocole proposés par le consultant après 4 semaines du début de la consultation. La méthodologie devra être validée par l'équipe projet.
2. Un rapport d'évaluation de la surveillance de la RAM en santé humaine et santé animale au niveau national comprenant l'état des lieux des systèmes évalués, leur niveau d'intégration, et les pistes d'amélioration après 6 semaines du début de la consultation.
3. Un rapport sur le modèle de système national de surveillance de la RAM en santé humaine et santé animale (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) prenant en compte les normes en vigueur en la matière (FAO, OMSA, OMS) et intégrant un benchmarking (Au moins 3 pays) après 8 semaines du début de la consultation.
4. La proposition d'un protocole de surveillance de la RAM en santé humaine et santé animale élaboré après 8 semaines du début de la consultation.
5. Un rapport sur le matériel de formation concernant la mise en œuvre de la surveillance de la RAM en santé humaine et santé animale : agenda de la formation, le guide du formateur, cahier des participants avec le contenu de la formation, présentation PPT sur la mise en œuvre de la surveillance intégrée de la RAM, état des lieux au Maroc et des propositions d'amélioration, photos et ou vidéos d'illustration. Après 10 semaines du début de la consultation
6. Un rapport sur les principales fonctionnalités clés que devraient prendre en compte un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM en santé humaine et santé animale après 12 semaines du début de la consultation
7. Animer un atelier de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance **intégrée** en santé humaine et la santé animale. Participer à un atelier de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance **intégrée** en santé végétale et santé environnementale. Les dates des deux ateliers seront déterminées par l'OMSA, au terme de la consultation, en fonction de l'avancement des travaux ;
8. Un rapport de synthèse final, conjoint, en collaboration avec les collègues des autres lots, sous la supervision et l'approbation de l'OMSA, 3 semaines après la tenue des deux ateliers, comprenant :
  - a. Un modèle de système national **intégré** de surveillance de la RAM pour les 3 secteurs mentionnés (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) prenant en compte les normes en vigueur en la matière (FAO, OMSA, OMS) et intégrant un benchmarking (Au moins 3 pays) ;
  - b. Un protocole **intégré** de surveillance de la RAM
  - c. Une synthèse **conjointe** des principales fonctionnalités clés que devraient prendre en compte un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM



### 2.3.2 Résultats attendus et livrables du lot 2.

Les résultats attendus et livrables dans le cadre de l'exécution du lot 2 sont les suivantes :

1. Une note sur la méthodologie d'évaluation comprenant le référentiel et le protocole proposés par le consultant après 2 semaines du début de la consultation. La méthodologie devra être validée par l'équipe projet.
2. Un rapport d'évaluation de la surveillance de la RAM en santé végétale au niveau national comprenant l'état des lieux des systèmes évalués, leur niveau d'intégration, et les pistes d'amélioration après 6 semaines du début de la consultation.
3. Un rapport sur le modèle de système national de surveillance de la RAM en santé végétale (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) prenant en compte les normes en vigueur en la matière (FAO, OMSA, OMS) et intégrant un benchmarking (Au moins 3 pays) après 8 semaines du début de la consultation.
4. La proposition d'un protocole de surveillance de la RAM en santé végétale élaboré après 8 semaines du début de la consultation.
5. Un rapport sur le matériel de formation concernant la mise en œuvre de la surveillance de la RAM en santé végétale : agenda de la formation, le guide du formateur, cahier des participants avec le contenu de la formation, présentation PPT sur la mise en œuvre de la surveillance intégrée de la RAM, état des lieux au Maroc et des propositions d'amélioration, photos et ou vidéos d'illustration. Après 10 semaines du début de la consultation
6. Un rapport sur les principales fonctionnalités clés que devraient prendre en compte un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM en santé végétale après 12 semaines du début de la consultation
7. Animer, en collaboration avec le collègue de lot 3, un atelier de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance **intégrée** en santé végétale et santé environnementale. Participer à un atelier de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance **intégrée** en santé humaine et la santé animale ;
8. Un rapport de synthèse final, conjoint, en collaboration avec les collègues des autres lots, sous la supervision et l'approbation de l'OMSA, 3 semaines après la tenue des deux ateliers, comprenant :
  - a. Un modèle de système national **intégré** de surveillance de la RAM pour les 3 secteurs mentionnés (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) prenant en compte les normes en vigueur en la matière (FAO, OMSA, OMS) et intégrant un benchmarking (Au moins 3 pays) ;
  - b. Un protocole **intégré** de surveillance de la RAM
  - c. Une synthèse **conjointe** des les principales fonctionnalités clés que devraient prendre en compte un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM

### 2.3.3 Résultats attendus et livrables du lot 3.

Les résultats attendus et livrables dans le cadre de l'exécution du lot 3 sont les suivantes :

1. Une note sur la méthodologie d'évaluation comprenant le référentiel et le protocole proposés par le consultant après 2 semaines du début de la consultation. La méthodologie devra être validée par l'équipe projet.
2. Un rapport d'évaluation de la surveillance de la RAM en santé environnementale au niveau national comprenant l'état des lieux des systèmes évalués, leur niveau d'intégration, et les pistes d'amélioration après 6 semaines du début de la consultation.



3. Un rapport sur le modèle de système national de surveillance de la RAM en santé environnementale (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) prenant en compte les normes en vigueur en la matière (FAO, OMSA, OMS) et intégrant un benchmarking (Au moins 3 pays) après 8 semaines du début de la consultation.
4. La proposition d'un protocole de surveillance de la RAM en santé environnementale élaboré après 8 semaines du début de la consultation.
5. Un rapport sur le matériel de formation concernant la mise en œuvre de la surveillance de la RAM en santé environnementale : agenda de la formation, le guide du formateur, cahier des participants avec le contenu de la formation, présentation PPT sur la mise en œuvre de la surveillance intégrée de la RAM, état des lieux au Maroc et des propositions d'amélioration, photos et ou vidéos d'illustration. Après 10 semaines du début de la consultation
6. Un rapport sur les principales fonctionnalités clés que devraient prendre en compte un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM en santé environnementale après 12 semaines du début de la consultation
7. Animer, en collaboration avec le collègue de lot 2, un atelier de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance **intégrée** en santé végétale et santé environnementale. Participer à un atelier de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance **intégrée** en santé humaine et la santé animale ;
8. Un rapport de synthèse final, conjoint, en collaboration avec les collègues des autres lots, sous la supervision et l'approbation de l'OMSA, 3 semaines après la tenue des deux ateliers, comprenant :
  - a. Un modèle de système national **intégré** de surveillance de la RAM pour les 3 secteurs mentionnés (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) prenant en compte les normes en vigueur en la matière (FAO, OMSA, OMS) et intégrant un benchmarking (Au moins 3 pays) ;
  - b. Un protocole **intégré** de surveillance de la RAM
  - c. Une synthèse **conjointe** des les principales fonctionnalités clés que devraient prendre en compte un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM

### 3. FORMATION ET EXPERIENCE

#### 3.1 CAPACITES MINIMALES

- Expérience en matière de réseau de laboratoire (requis).
- Maîtrise du français écrit et parlé (requis)

##### 3.1.1 Capacités minimales du lot 1

- Diplôme universitaire supérieur en Médecine Humaine ou Vétérinaire / spécialisation en microbiologie et/ou en analyse de laboratoires
- Bonne compétence en épidémiologie analytique des maladies animales et humaines
- Expérience en matière de la RAM en santé humaine et santé animale et de sa surveillance

##### 3.1.2 Capacités minimales du lot 2

- Diplôme universitaire supérieur en Agronomie / spécialisation en produits phytosanitaires



- Bonne compétence en épidémiologie analytique de la santé végétale
- Expérience en matière de la RAM en santé végétale et de sa surveillance

### **3.1.3 Capacités minimales du lot 3**

- Diplôme universitaire supérieur en Ingénierie environnementale
- Bonne compétence en épidémiologie analytique de la santé environnementale
- Expérience en matière de la RAM en santé environnementale et de sa surveillance

## **3.2 AVANTAGE APPRECIABLES**

- Expérience en matière d'audit organisationnel (avantage appréciable).
- Expérience en matière d'animation d'atelier (avantage appréciable).
- Maîtrise de l'anglais (avantage appréciable).
- Excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication (avantage appréciable).

## **3.3 CALENDRIER DE PAIEMENT POUR L'ENSEMBLE DES LOTS**

Cinquante pour cent (50%) du prix total seront payés à la signature du contrat ; le paiement du solde sera effectué à la réception et la validation de la version finale du rapport intégré rendu à l'OMSA. Les coûts de déplacement et participation des consultants aux deux ateliers prévus seront pris en charge par l'OMSA, selon la politique interne de l'Organisation.

## **3.4 STRUCTURE DES OFFRES**

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre une offre, par lot auquel ils entendent soumissionner, comprenant les éléments suivants :

Une "expression d'intérêt" de 15 pages maximum fournissant des informations sur la méthodologie proposée pour réaliser la prestation, y compris les sections suivantes :

- Compréhension du projet, maximum 4 pages ;
  - Méthodologie générale (y compris l'approche analytique, les principales limites et les conditions préalables telles que les exigences en matière de données, les facteurs de risque, les méthodes d'assurance de la qualité, etc) ;
  - Profil professionnel (compétences, expériences antérieures similaires, compétences linguistiques, etc) ;
  - Toute information supplémentaire ;
- CV maximum 4 pages contenant des informations sur les expériences connexes (pour chacun des soumissionnaires, en cas d'offre conjointe) ;
- Deux (2) des échantillons d'articles connexes évalués par des pairs ;
- Offre financière (annexe n°1 dûment complétée et signée) ;
- Déclaration d'intégrité (annexe n°2 dûment complétée et signée).



## **4. PROCEDURE ET FORMAT DE REPONSE**

### **4.1 PROCEDURE DE REPONSES**

L'OMSA se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles aux documents de consultation. Dans le cas où l'OMSA, soit à la demande d'un soumissionnaire, soit de sa propre initiative, introduit une modification des documents, tous les soumissionnaires ayant reçu l'appel à expression d'intérêt et indiqué leur intention de répondre en seront informés simultanément. L'OMSA peut prolonger le délai de soumission des offres à tous les soumissionnaires afin de permettre aux soumissionnaires de tenir compte de ces changements.

### **4.2 FRAIS DE DEPENSES**

Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais et dépenses, y compris les honoraires professionnels, encourus dans le cadre de la préparation et de la soumission des réponses à l'appel à expression d'intérêt et, d'une manière générale, de leur participation à celui-ci.

### **4.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les personnes physiques et morales ainsi que les consortiums (établis au préalable ou constitués spécifiquement pour la présente consultation) qui ont fourni une réponse conforme à l'appel à expression publié peuvent se porter candidats.

Une personne ne peut pas soumettre plus d'une offre, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale ou d'un membre d'un consortium. Dans le cas où une même personne soumettrait plus d'une réponse, toutes les réponses auxquelles elle participe seront exclues du processus de sélection.

En participant à cette consultation de fournisseurs, le soumissionnaire déclare et garantit :

- Qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire, ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement judiciaire, n'a pas conclu d'arrangement avec ses créanciers, ne fait l'objet d'aucune procédure concernant ses activités commerciales, ou ne se trouve dans aucune situation analogue résultant d'une procédure prévue par les législations ou réglementations nationales ;
- Que ni le soumissionnaire ni une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elle ou un membre d'un de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées à des activités terroristes, travail des enfants, traite des êtres humains, création ou exercice d'une société écran ou toute autre activité irrégulière ou illégale;
- Que ni le soumissionnaire ni les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui n'ont commis de faute professionnelle, y compris de fausses déclarations ;
- Qu'il respecte toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts conformément à la législation ou à la réglementation nationale du pays dans lequel il est établi.

Le soumissionnaire reconnaît et accepte que l'OMSA se réserve le droit de vérifier les déclarations susmentionnées et de demander des informations complémentaires à sa satisfaction, et s'engage à fournir des preuves documentaires sur demande. Le soumissionnaire reconnaît en outre que la non-divulgence d'informations pertinentes ou une fausse déclaration peuvent entraîner sa disqualification de la procédure de consultation de fournisseurs, le retrait de toute proposition de contrat par l'OMSA ou la résiliation avec effet immédiat du contrat s'il a déjà été attribué.



La base de données mondiale de conformité REFINITIV WORLD-CHEK ONE, sera consultée.

Le recensement d'un soumissionnaire par cette base de données pourra, conformément aux règles internes de l'OMSA, entraîner l'exclusion du soumissionnaire

#### 4.4 CONFLITS D'INTERETS

Les soumissionnaires ne doivent en aucun cas contacter une personne employée par l'OMSA ou représentant l'OMSA concernant la procédure de consultation de fournisseurs autre que la ou les personnes mentionnées dans le présent document.

En participant à cet appel à expression d'intérêt, tout soumissionnaire déclare et garantit que :

- Il n'a aucun conflit d'intérêts découlant d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou affectifs, ou de tout autre lien pertinent ou intérêt partagé en relation avec un contrat qui pourrait être conclu entre le soumissionnaire et l'OMSA à la suite de l'appel à expression d'intérêt ;
- Il informera l'OMSA, sans délai, de toute situation constituant un conflit d'intérêts ou pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- Aucune offre de quelque nature que ce soit dont un avantage peut être tiré dans le cadre d'un contrat potentiel n'a été ou ne sera faite ;
- Il n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas d'obtenir, n'a pas accepté et n'acceptera aucun avantage, financier ou en nature, de quelque partie que ce soit, constituant une pratique illégale ou impliquant la corruption, directement ou indirectement, comme incitation ou récompense relative à l'attribution du marché ;
- Il n'a pas fait et ne fera pas de fausses déclarations, sciemment ou par négligence, en fournissant les informations demandées par l'OMSA.

#### 4.5 TRANSMISSION DE L'OFFRE

L'OMSA accorde une grande importance à un environnement de travail multiculturel et positif et recherche un équilibre des genres et de régions géographiques chez ses consultants internationaux.

L'OMSA accueille les offres de tous les consultants qualifiés, indépendamment de leur origine ethnique, de leur sexe, de leurs opinions ou de leurs croyances.

Si vous êtes intéressé(e) par cette consultation, veuillez transmettre votre offre en ligne avant le 7 février 2023 à 12 :00 (Tunis heure local) en cliquant sur le lien fourni ci-dessous :

[\*\*SOUSSIONNER ICI\*\*](#)

L'OMSA, en tant que responsable du traitement des données, traitera les données personnelles que vous fournirez dans votre offre aux fins de sélectionner le consultant recherché.

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement interne pour les finalités susmentionnées et pour les actes administratifs qui en découleront. Elles seront conservées pendant la durée du contrat qui pourra nous lier, dans une archive intermédiaire pour une durée de 10 ans.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier, ainsi que de demander dans certaines circonstances, leur suppression et d'obtenir leur portabilité.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à [r.bouguedour@woah.org](mailto:r.bouguedour@woah.org) ou [f.valentini@woah.org](mailto:f.valentini@woah.org), ou pour toute question relative aux traitements des données, vous pouvez contacter notre consultant chargée des données personnelles à l'adresse suivante [dpo@woah.org](mailto:dpo@woah.org).



Pour plus d'information, veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#).

Afin de se conformer aux obligations de publicité et d'accroître la transparence, l'OMSA publiera sur son [site internet](#) les informations suivantes concernant tout contrat qui pourrait découler de cette consultation : (i) la nature du contrat (ii) l'année d'attribution (iii) le nom et localité du consultant ; (iv) titre et objet des services fournis et (v) le montant du présent accord. L'OMSA ne divulguera ni ne publiera d'informations qui pourraient raisonnablement être considérées comme confidentielles ou sous propriété intellectuelle.

## 5. EVALUATION DES PROPOSITIONS ET SELECTION DU CONSULTANT

La Représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Afrique du Nord - en collaboration avec les bureaux nationaux et sous-régionaux de l'OMS et de la FAO - procédera à une évaluation des offres de tous les consultants selon les critères décrits ci-dessous :

- **Critère technique (70%) :**
  - Avantages appréciables (tel que définit à l'article 3.2.) maîtrisés (10%)
  - Expertise (30%)
  - Compréhension démontrée du contexte (30%)
  - Pertinence et qualité de la méthodologie proposée et du plan de travail associé (30%)
- **Critère financier (30%)** sera apprécié au regard de l'annexe financière (Annex 1.a ou 1b. ou 1.c selon le lot concerné).

L'OMSA peut demander aux soumissionnaires de fournir des informations complémentaires nécessaires à l'évaluation de leur offre ; les soumissionnaires seront invités à répondre par écrit.

Les soumissionnaires seront informés par courrier électronique des résultats du processus de sélection.

Le soumissionnaire qui recevra la meilleure note selon les critères techniques et financiers, sera invité à une présentation orale de sa méthodologie, de son expertise et de son expérience pertinente à la consultation. Cette présentation nous permettra de faire le point sur l'analyse des critères techniques qui pourra être revue.

Le format de présentation orale sera le suivant :

- Méthodologie proposée 10'
- Questions et réponses : 10'.

## 6. ANNEXES

1. Annexes 1 : 1.a (lot1), 1.b (lot 2), 1.c (lot 3) Offre financière (dûment complétée et signée)
2. Annexe 2 Déclaration d'intégrité (dûment complétée et signée)